



33570

## **PROCÈS VERBAL DU 7 AVRIL 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le sept avril**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CIBARD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AMOREAU Pascal, Maire

**Présents** : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, DELPY Fabien, et PIMBERT Éric.

**Excusé** : Mr. BLONDET Nicolas (a donné pouvoir à PIMBERT Éric)

**Secrétaire de séance** : Mme PETIT Josiane

**Ouverture de la séance** : 18h30

### **Rajout à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La délibération portant sur la modification orthographe de la voie communale « Route de Godard ».
- La délibération portant sur la cession d'un terrain communale constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le rajout à l'ordre du jour des points énumérés ci-dessus.

### **Confirmation de l'approbation du précédent Compte Rendu (envoyé par mail) :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le précédent compte rendu.

### **Présentation des documents signés par Monsieur le Maire :**

<b>Date</b>	<b>Destinataire(s) du courrier</b>	<b>Objet du courrier</b>
15/03/2022	Entreprise URETEK	Acte d'engagement lot 1 « Amélioration de sol et stabilisation des fondations par injection de résine expansive »
15/03/2022	Entreprise TMH	Acte d'engagement lot 2 « Maçonnerie, pierre de taille »

### **Délibération 09-2022 - Vote du Compte Administratif 2021 :**

Il a été procédé à l'examen, article par article, du Compte Administratif de la commune.

Hors présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Henri GARACH, celui-ci a été adopté à l'unanimité à la somme de :

- Fonctionnement :

Année précédente	Année courante	Résultat cumulé
69 122,22	48 841,28	117 963,50

Donc un excédent de 117 963,50 €

- Investissement :

Année précédente	Année courante	Résultat cumulé	Reste à réaliser dépenses	Besoin réel
- 25 652,43	8 916,21	- 16 736,22	- 8 164,69	- 24 900,91

Donc un déficit de 24 900,91

### **Délibération 10-2022 – Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 :**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 117 963,50 €
- Un déficit d'investissement de : 24 900,91€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Un virement à l'investissement de 24 900,91 €
- Un report de fonctionnement de 93 062,59 €

Pour le budget 2022

### **Délibération 11-2022- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 :**

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Délibération 12-2022- Vote taux des taxes 2022 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation de taux des taxes d'imposition pour l'année 2022.

Après un vote à main levée et à la majorité absolue des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2022 soit :

- Taxe foncière (bâti) = 38,35 % (taux communal 20,89 % + taux départemental 17,46 %)
- Taxe foncière (non bâti) = 47.01 %

Pour : 10 voix

Contre : 00 voix

### **Délibération 13-2022- Approbation du Budget Primitif 2022 :**

Après avoir examiné chapitre par chapitre les propositions de recettes et de dépenses du budget primitif 2022 de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2022 présenté comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	232 514,59 €	232 514,59 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	768 187,73 €	768 187,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 702,32 €</b>	<b>1 000 702,32 €</b>

**Délibération 14-2022- Renouvellement du transfert au SDEEG de la compétence « Eclairage Public » :**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentants, DECIDE du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes à partir du 07 avril 2022 :

- maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

**Devis du SDEEG concernant les programmeurs « coupure de nuit » et sur le changement des projecteurs en led de la mairie :**

Monsieur la Maire présente au Conseil Municipal les deux devis du SDEEG qui sont :

- Les programmeurs « coupure de nuit dans les hameaux pour un montant de 2 358,44 HT
- Le changement des projecteurs en led de la mairie pour un montant de 9 449,09 HT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de 20 % du SDEEG plus une subvention de 60 % du SIE de Saint-Philippe d'Aiguille sont accordées sur le montant des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés est d'accord pour que Mr le Maire signe les devis.

**Délibération 15-2022-Demande d'aide financière de l'éclairage public au SDEEG :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet qui comprend l'installation de programmeurs « coupure de nuit » dans les hameaux de la Commune et le renouvellement des projecteurs en led sur la place de la Mairie. Ce projet peut être subventionné par le SDEEG à hauteur de 20 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le projet présenté par Monsieur le Maire et lui demande de faire la demande de subvention au SDEEG.

**Délibération 16-2022- Modification horaire service technique :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de modifier les horaires de l'après-midi au service technique et demande si les agents du service technique peuvent effectuer des horaires aménagés pendant les journées de canicules.

Lundi : 08h00-12h00 / 12h30-16h30

Mardi : 08h00-12h00 / 12h30-16h30

Mercredi : 08h00-12h00 / 12h30-16h30

Jeudi : 09h00-12h00

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte les nouveaux horaires du service technique ainsi que les horaires aménagés pendant les journées canicules.

### **Délibération 17-2022-Prêt relais et emprunt moyen terme :**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de la consolidation et la restauration de l'église, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant 185 910,00 € sur deux ans en attente des subventions de DETR, DSIL et de la FCTVA ainsi qu'un emprunt à moyen terme de 73 385 € sur 10 ans.

Monsieur le Maire présente une proposition de la Caisse d'Epargne et une proposition du Crédit Agricole d'Aquitaine.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes offres de financement et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au prêt relais et à l'emprunt à moyen terme avec le Crédit Agricole d'Aquitaine.

### **Délibération 20-2022 Modification orthographe de la voie communale « Route de Godard » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une faute d'orthographe a été constaté sur la dénomination de la voie communale « Route de Godard ».

En effet la bonne orthographe est bien « route de Godard » avec un **d** à la fin et pas un **t**.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la nouvelle dénomination de la voie communale « Route de Godard ».

### **Délibération 21-2022 Cession d'un terrain communale constructible :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un terrain constructible cadastré AB 380 et AB 382 (anciennement cadastrées AB 359 et AB 361) pour une superficie totale de 1107 m<sup>2</sup> sis « 2 impasse du Rieu Vert ».

Suite à l'accord du Conseil Municipal (cf au compte rendu en date du 21 octobre 2021), Mr le Maire a pris contact avec différents organismes pour la vente de ce terrain.

Après avoir reçu une offre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre ce terrain à Mr FERET Yann et Mlle GANTET Angélique à un prix de 44 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la cession à Mr FERET Yann et Mlle GANTET Angélique le terrain cadastré AB380 ET AB382 de 1107m<sup>2</sup> sis « 2 impasse du Rieu Vert » au prix de 44 500 € TTC.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

### **Divers :**

#### Devis Laurière, réfection route :

Concernant le devis de l'entreprise LAURIERE pour la réfection des routes, le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance décide de valider le devis sauf la partie haute de la route de Puyfromage.

#### Fibre optique :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion avec le Technicien de SCOPELEC AQUITAINE concernant la présentation du projet dans sa totalité a été repoussée au vendredi 06 mai.

### **Clôture de la séance :** 20h00